

Compte rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 08 décembre 2025 (13h30)

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian, GILBERT Françoise(P), GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (A), OROZCO Luis (P), PALAISI Marie-Agnès (P), PENNEC Blandine.

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David(R), BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, PATRUKHINA Liubov, SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès (A).

Collège BIATSS : ALLEN Émilie (R), AUMAITRE Christine, BOUCHENAFA Souad, CORTES Monique, DE FORAS Joson (A), LE BIHAN Frédéric, SIFREU Geneviève, TBATOU Jamela (exc.).

Collège USAGERS : /

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTES (A), Martine CREGUT (A), Frédéric CROS (A).

Personnalités invitées :

ALVIZURI Verushka (A), CADOT YVES, COURAU Thérèse, GHADDARI Nabila (A), DUBAU Christine, LE PRIEULT Henri (A), PEREIRA Ana-Maria, PFEIFLE Gabriela (A), STOSIC Dejan, MARCZYK-BUKLAHA Anna (A).

Membres de droit : DOMPMARTIN Chantal, ORY Damien, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 20 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de séance.

La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du CR du CUFR du 17 novembre 2025 ;
2. Validation de la répartition des heures RECAP et des UR 2025-26 ;
3. Validation des statuts révisés des départements et de l'UFR ;
4. Point financier ;
5. Points divers ;

6. Questions diverses.

Pascale Sempéré soumet au conseil une demande d'ajouts à cet ordre du jour. Il s'agit de :

- la modification de la maquette prépa-SHS portée par le DEFLE ;
- la modification des MCC de l'UE JA00105/JALA108T.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Ces *ajouts à l'ODJ* sont validés à l'unanimité.

1. Validation du CR du CUFR du 17 novembre 2025

Aucune demande de modification n'est formulée, mais une question est soulevée : quid de la validation des services par l'UFR (avis motivé **et** émanant de la direction de l'UFR)? P. Sempéré précise que la formulation utilisée dans le CR renvoie à la réponse du pôle des affaires institutionnelles : il s'agit d'un constat d'obligation légale (cf. article 7.III du décret 84-431 du 6 juin 1984) et non d'un souhait de la direction de l'UFR.

L'avis motivé ne peut être émis que par la direction de l'UFR (les départements peuvent en ce domaine avoir un rôle purement consultatif). Lecture est faite des explications apportées par Mathilde Ferreira aux interrogations de P. Sempéré sur ce point :

« La modification de formulation vise à se conformer aux dispositions réglementaires nationales.

Cette nouvelle formulation reprend simplement l'article 7 du décret 84-431.

Elle rectifie l'ordre de la procédure à suivre, à savoir :

Le Cac restreint définit les principes généraux de répartition des services ;

Le Conseil restreint de l'UFR et consulté par son·sa directeur·rice : il rend un avis sur les attributions de services des enseignants-chercheurs de l'UFR ;

Le·la directeur·rice de l'UFR et, parallèlement, le·la directeur·rice de l'UR rendent un avis motivé sur les attributions de service ;

La Présidente de l'Université arrête les attributions de service.

Cette nouvelle formulation, en plus d'avoir pour effet de se conformer à la réglementation nationale, allège la procédure en supprimant la consultation obligatoire des départements qui n'est pas requise en principe (à moins que vous préfériez conserver la faculté de consulter le conseil restreint des départements, dans quel cas son avis ne peut se substituer à celui du conseil restreint d'UFR qui est toujours requis).

Elle ne change rien au travail du conseil restreint d'UFR dont il est toujours requis qu'il rende un avis (non motivé).

Effectivement, la réglementation prévoit que le·la directeur·rice de l'UFR (et de l'UR) rende un avis motivé sur les attributions de service après avoir consulté le conseil d'UFR. Si cette

étape de la procédure ne figurait pas dans les précédents statuts, elle est bien requise par le décret susvisé.

L'intérêt de régulariser les procédures d'attributions de services est de solidifier les décisions d'attributions de service face, notamment, à :

- un éventuel recours de l'enseignant*
- des difficultés d'organisation au sein de l'UFR (service non fait etc.) »*

Le CR déposé sur le Scout est soumis au vote des conseillers.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Le CR est validé à l'unanimité des voix exprimées.

2. Validation de la répartition des heures RECAP et des UR 2025-26

La répartition des heures RECAP et des UR (départements et missions transversales non nominatives) a été discutée en BUFR le 24 novembre. Elle se trouve sur le Scout.

- 2393 UR pour l'UFR : 77,5 ont été attribuées aux missions transversales et 2315 aux départements. Les clés de répartition utilisées depuis quelques années ont été appliquées, les effectifs ont été mis à jour. Le reliquat de 0,5UR reviendrait au Dtim, comme accepté en BUFR.

NB : le nombre d'UR sera inchangé jusqu'à la fin de ODF actuelle. Attention aux probables évolutions ensuite.

- 3 h de plus par rapport à N-1 pour la dotation RECAP. Le Bureau propose un socle de 18h pour chacun des départements bénéficiaires - tous sauf le DEFLE, qui ne porte pas de Licence. Le reste des heures est distribué entre la mission RECAP Lansad et les départements (au prorata de leurs inscrits points-UE 2025-26).

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les ventilations proposées sont validées à l'unanimité des voix exprimées.

Les tableaux se trouvent en annexe.

3. Validation des statuts révisés des départements et de l'UFR

Deux départements sont sous administration provisoire - le Dtim et le DEFLE- et ne peuvent à ce titre procéder à un changement de leurs statuts.

La validation des statuts de l'ensemble des départements devant s'effectuer lors d'un même conseil, elle est reportée *sine die*. Le pôle des affaires institutionnelles en sera averti.

4. Modification de la maquette prépa-SHS portée par le DEFLE

Le conseil demande de surseoir au vote car le dossier est incomplet.

Les RI/porteurs du projet doivent s'assurer de l'information préalable aux départements concernés ainsi que de leur accord.

5. Modification des MCC de l'UE JA00105/JALA108T

Raison : absences renouvelées d'un enseignant sur la majeure partie du semestre.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

La modification proposée est validée à l'unanimité des voix exprimées.

6. Point financier

Nous sommes toujours dans l'attente de la dotation budgétaire de l'UFR.

La direction de l'UFR transmet les informations connues d'elle à ce jour. Le compte financier 2025 de l'université ne sera clos qu'au printemps, mais le déficit qui s'annonce serait de l'ordre de 11 millions d'euros. La situation est donc extrêmement dégradée, davantage même qu'il y a trois mois. La DGSIP a été alertée, et notre université a désormais sa place dans la liste des universités qui pourraient éventuellement obtenir quelques crédits supplémentaires, ce au prix de réformes structurelles profondes.

Un premier budget prévisionnel provisoire très contraint va être produit, afin de nous permettre de commencer l'année, et un « plan de sécurisation financière » devra être élaboré durant cette même période : il devrait permettre de nous faire accéder à des financements supplémentaires au BR1.

Les arbitrages devraient être envoyés rapidement aux UFR. Damien Ory et ses homologues RAF en sauront davantage mardi, lors d'une réunion avec la DAF, et P. Sempéré assistera à la commission moyens du 9 décembre qui les présentera.

7. Points divers

- Florent Hautefeuille, VP-CA, se joindra à notre conseil prévu le 26 janvier afin de présenter les critères de ses arbitrages lors de la campagne d'emploi 26 et échanger avec vous autour de ce point (et des futures campagnes d'emploi).

- ODF : une forte tendance au repli sur les parcours centrés semble se dessiner, par choix pour certains, par nécessité, faute de persuader des partenaires potentiels, pour d'autres.

En lien avec les moyens financiers, il est nécessaire que les formations de l'UFR se rencontrent pour discuter ensemble de leurs projets d'ODF et d'éventuels appariements (Majeure/mineure ; bi-disciplinaire). A cette fin, une réunion en Bureau élargi aux responsables de formations sera convoquée pour le 12 janvier.

8. Questions diverses.

- Point technique : l'ATER provisoire d'italien prévu ne figurait pas dans la liste envoyée par la DPE. L'erreur a été corrigée.

- Point RH :

- Arrivée en janvier de Claire Pegli au poste de gestionnaire des affaires financières.
- CRL : arrivée d'Audrey Bolub au poste de gestionnaire administrative et financière.
- Hélène Pereira (référente des applications de scolarité UFR) a muté à la Forco. Nous allons lancer le recrutement pour la remplacer.

Q. : où en est-on de la cartographie des postes Biatss ?

D. Ory a fait le point avec DRH. Au fil des ans, les collègues titulaires ont été remplacés par des contractuels. Il soutient une réflexion globale à l'échelle de l'UFR et informe de l'engagement de la DRH et du sien propre à faire évoluer la situation des agents contractuels vers plus de stabilité (ex. : recrutement sans concours au niveau de l'UFR, trois par an max. possible, ouverts à tous).

CUFR clos à 15h05.

Compte rendu rédigé par Pascale Sempéré, directrice de l'UFR LLCE

8/12/25 –